

des comptes. Les autres articles qui ne furent pas remis, mais que l'on paya et qui restèrent entre les mains du département des Travaux publics seront vendus aux enchères, et le produit en sera versé dans la caisse publique. Je ne sais pas au juste si les comptes, tels qu'ils sont présentés ici, indiquent ce qui en a été retranché. Personne au monde ne peut empêcher une autre personne de faire un compte exagéré, et vous ne pouvez critiquer que celui qui paie un compte exagéré sans le reviser. Je ne suis pas sûr si ces comptes ont été révisés : je suis porté à croire qu'une partie d'entre eux l'ont été.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ce sont là les comptes révisés ?

M. FOSTER : Ils ne sont pas entièrement révisés. Des experts les ont examinés, et n'ont pas seulement évalué les étoffes mais les ont mesurées, et l'officier a pris le rapport des experts touchant la quantité et la valeur des étoffes. Les comptes seront révisés d'après le rapport des experts.

M. FRASER : Cela n'apparaît pas dans les papiers. Je crois que c'eût été beaucoup mieux non seulement pour le gouvernement mais aussi pour les membres de cette Chambre si l'on eût donné un état détaillé des comptes tels que produits et des sommes qui en ont été déduites. Mais je désire faire remarquer que le montant demandé est de \$25,000 ; que le total des comptes produits est de \$25,600, et que, par conséquent, il ne reste qu'une marge de \$600.

M. FOSTER : Le mandat du gouverneur général fut demandé pour couvrir le montant des comptes avec l'entente, cela va s'en dire, que c'était là le montant le plus élevé, mais que les comptes seraient examinés avec soin, et que si des comptes étaient exorbitants ils seraient réduits, puis que les comptes révisés seraient seuls payés.

Il n'est pas certain que la somme de \$25,000 soit requise toute entière, c'est le plus qui sera requis, et jusqu'à ce que la revision soit complète et les paiements effectués, il ne sera pas possible de dire de combien la note sera diminuée, mais il est certain que dans l'ensemble elle s'élèvera à moins de cela.

M. FRASER : Toutes ces explications peuvent changer sensiblement le chiffre de la note à payer. Je suppose que le montant des comptes fournis est exact, car les marchands sont des hommes responsables ; Gordon et Keefe, A. et S. Stevens et Fils, de Halifax, sont des maisons responsables qui n'enverraient pas certainement des comptes pour plus que le prix des marchandises fournies. Je ne vois pas de quel droit le gouvernement diminuerait les comptes, à moins qu'ils ne soient exorbitants. En réduisant les comptes, le gouvernement se met dans l'un ou l'autre des cas suivants : Ou bien les marchands ont été mallyonnettes, ou bien le gouvernement applique une économie de bouts de chandelle en réduisant le chiffre des comptes en général.

Le gouvernement va-t-il dire que les comptes sont excessifs, car sans cela il serait obligé de les payer ? Pour ne servir d'un dicton favori des Ecossais : "En toute occasion, c'est surtout en présence d'un cadavre qu'un individu est censé être honnête." Je compte bien que les marchands ont été honnêtes ; cependant il paraît que leurs comptes

M. FOSTER.

doivent être réduits de beaucoup. Tout cela prouve qu'on n'a pas appliqué la méthode d'affaires.

Y avait-il raison de forcer ainsi la note ? L'honorable député de Halifax (M. Stairs) lui-même, a donné la réplique au leader de la Chambre, quand celui-ci a prétendu qu'ils avaient attendu longtemps, montrant ainsi qu'ils avaient eu tout le temps de prendre ces dispositions comme des hommes d'affaires et de commander 1,000 ou 2,000 verges d'étoffes conformément à l'échantillon fourni et d'après un prix déterminé. Dois-je comprendre que les marchands ont reçu carte blanche pour fournir ce qu'il leur a plu sans égard aux prix ? Assurément il n'en a pas été ainsi.

Voici ce qui en est de cette affaire : sans vouloir dire un mot contre le fonctionnaire qu'on a envoyé dans les provinces maritimes, on semble avoir agi d'après l'idée générale conçue en ces mots : "Dépenser quoi que ce soit." Le gouvernement, malheureusement, a fait de cette occasion l'une de celles qu'on n'oubliera pas de sitôt au Canada. Dépenser \$25,000 pour des funérailles en ce pays, c'est beaucoup trop pour qui que ce soit, depuis le gouverneur général jusqu'au plus humble sujet. L'ancien premier ministre a fait son devoir pendant sa vie, et les amis qui sont allés assister à ses funérailles, qu'ils fussent des partisans ou des adversaires politiques, ont suivi ses restes avec chagrin. Mais le chagrin ne se témoigne pas par un grand déploiement de crêpes. La conduite de ceux qui ont assisté à ces funérailles a prouvé que :

*They bore about the mockery of woe,
To midnight revel and the public show.*

si les citoyens canadiens ont été réellement affligés, ils l'ont plutôt démontré par le deuil silencieux des gens du peuple que par les manifestations extérieures.

M. FERGUSON (Leeds) : Voilà pourquoi le peuple en rabattrait sur ce que vous dites.

M. FRASER : Si l'honorable député a des objections à formuler, je serai heureux de les entendre. Ce que je dis, c'est que le fait d'avoir dépensé \$25,000, et d'avoir fait un grand déploiement n'est pas un indice de chagrin intime. Le chagrin ne se témoigne que par les sentiments du peuple, et je crois que ce chagrin a été vivement ressenti au Canada et qu'il a plus fait pour honorer la mémoire de sir John Thompson que tout le déploiement organisé par le gouvernement. Après les explications données, je ne puis m'empêcher de penser que les comptes sont élevés hors de tout bon sens et que des charges excessives ont été faites, quand on voit par exemple un compte de \$1,900, réduit à \$900 ; dans tous les cas une tentative est faite pour le réduire à \$900.

Est-ce que ces comptes ne prouvent pas que les marchands ont compris qu'ils pouvaient exiger ce qu'ils voulaient, que le gouvernement voulait manifester son deuil dans cette occasion et qu'il verrait à ce que ces comptes fussent adoptés ? Je crois que la somme dépensée pour draper la salle du conseil et de l'église, savoir, de \$7,000 à \$8,000, a été beaucoup trop forte et qu'elle constitue un précédent qui ne sera pas suivi, je crois, que dans tous les cas, le fait d'avoir dépensé une aussi forte somme dans une journée a beaucoup nui à la mémoire du distingué homme d'Etat. J'aurais beaucoup préféré que le gouvernement eût dépensé \$5,000 à \$10,000. Dans cette occasion, \$5,000